

Depuis le 2 février les professionnel-les de la filière éducative de la Fonction Publique Hospitalière sont reclassé-e-s dans une nouvelle grille indiciaire dans le cadre du NES B (Nouvel Espace Statutaire B).



Socio-éducatif, la régression !

Ce changement important concerne surtout les Assistant-e-s Socio-Educatifs (éducateurs/trices spécialisé-e-s et assistant-e-s sociales/aux), les Moniteurs/rices Educateurs/trices et les animateurs/trices, Pour les autres métiers seuls les bornages sont modifiés.

En effet pour les ASE et les ME c'est la fin de la carrière linéaire et le passage en 2 grades qui a été acté par le ministère.

Pour les animateurs/trices, c'est encore pire avec l'apparition d'un 3ème grade.

Les raisons invoquées par le ministère sont :

- 1) la subordination de notre fonction publique vis à vis de l'inter-fonction publique dans laquelle la Fonction Publique d'état est dominante mais qui, sur les filières socio-éducatives, ne représente que très peu!
- 2) la volonté d'une « harmonisation » avec les grilles en cours dans la Territoriale.

La création de ces nouvelles grilles a pour conséquences l'allongement de la carrière (de 22 ans on passe à 33ans) et son ralentissement avec mise en place d'un ratio, pourcentage non encore connu pour le passage d'une grille à l'autre. Ces mécanismes auront pour effet de dégrader les conditions salariales de ces professionnels.

Que va-t-il se passer à la mise en route de cette nouvelle grille?

Les ASE actuellement titulaires intégreront directement la grille principale, la création de 4 échelons supplémentaires permettront d'intégrer « le stock » des professionnel-les concerné-e-s. De ce fait, le mécanisme du ratio n'aura d'effet que dans plusieurs années, le temps que les professionnel-les titularisé-e-s après le 1er février 2014 atteignent le 5ème échelon du premier grade.

En ce qui concerne les animateurs/trices, l'ensemble intègre le 2ème grade!

Nous sommes très loin des revendications salariales portées par ces personnel-les et de la demande du passage en catégorie A des ASE. Cet abandon pose un énorme problème de reconnaissance professionnelle.

Le ministère de la Fonction Publique veut remettre à plat à travers le « rapport Pêcheur », l'architecture des grilles de l'ensemble de la fonction publique. Le pire est donc à venir.

SUD Santé Sociaux juge indécent et inacceptable la politique budgétaire menée par le gouvernement, qui se sert des agents publics comme variable d'ajustement à la crise économique dans laquelle se trouve notre pays et se faisant, poursuit de façon dramatique cette politique d'austérité.

La Fédération Sud Santé Sociaux revendique :

- la reconnaissance des diplômes d'État à Bac+3 et le reclassement des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type dans les fonctions publiques et une revalorisation équivalente dans le privé.

- un vrai déroulement de carrière linéaire de l'ensemble des catégories et des revalorisations salariales pour toutes et tous les salarié-es et agents du secteur médico-social et social public/privé.

- Le versement immédiat des gratifications dues aux stagiaires étudiants et pour un statut et un salaire de travailleur social en formation ;

- Une reconnaissance de l'utilité publique de l'action sociale que l'on travaille dans le public ou le privé...